

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION PLACE DE
L' EGLISE
N° 61/2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de madame Le Coz en date du 24/03/2022

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de la venue d'une nacelle mobile place de l'église, pour des travaux au commerce « l'univers » un rétrécissement momentané de la voie rue Recteur Le Moal sera mis en place le **Mardi 29 Mars 2022 de 9h à 17h.**

ARTICLE 2 : La signalisation aux abords du chantier notamment les panneaux « Travaux » et « rétrécissement de chaussée » devront être mis en place par le pétitionnaire ou société mandatée sous le contrôle des services techniques

ARTICLE 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 24 03 2022

Le Maire,
Bernard GOUEREC

*Pour le maire
empêché.
M. RUYAN, 1^{er} Adj.*

